



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation :</b> 26 Juin 2020	L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
<b>Date d'affichage :</b> 26 Juin 2020	<b>Présents :</b> M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMEZ, Joël BIGOURD, Alain COURAU, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory GLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.
<b>Nombre de membres :</b> Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Présents : 26 Procuration : 1	<b>Excusé :</b> M. Bertrand NAGLIK. <b>Absent :</b> M. Serge HERMANT. <b>Excusée ayant donné procuration :</b> Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMEZ. <b>Secrétaire :</b> M. Jimmy DELESTIENNE.
<b>A la majorité :</b> Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Mention exécutoire : oui	<b>Objet :</b> Création de poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours Emploi Compétences (PEC)  Vu l'article L 2121.29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 fixant le montant des aides de l'Etat pour le Contrat Unique d'Insertion CAE au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la circulaire DGEFP n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion au 1<sup>er</sup> janvier 2010,

Vu la circulaire DGEFP n°2018-11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes éloignées de l'emploi,

Monsieur le Maire informe que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés.

La prescription du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée de déterminée, peut être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la ville y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Le nouveau dispositif appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) doit permettre un développement de compétences et de comportements professionnels favorisant l'insertion durable à l'issue de ce dispositif.

Il doit prévoir également :

Des actions de formation, formations qualifiantes ou pré-qualifiantes, certifiantes, Validation des Acquis et des compétences (VAE), remises à niveau ;

Des actions d'accompagnement (aide à la prise de poste, tutorat, évaluation des compétences, PMSMP (période d'immersion professionnelles), aide à la construction du projet professionnel, aide à la recherche d'emploi à la sortie ...).

Monsieur le Maire propose donc de créer un emploi de CUI CAE dans le cadre du PEC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au sein du service écoles, cantines et bâtiments publics pour assurer la fonction de secrétaire administrative.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à

Créer un poste de secrétaire administrative dans le cadre d'un CUI CAE PEC au service écoles, cantines et bâtiments publics à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour un contrat d'une durée de 12 mois à 20 heures par semaine.

Signer les conventions d'accueil du CAE et de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement

Prévoit la dépense correspondante au budget communal

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

Page 3 sur 3

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture  
le .....1.0. JUIL. 2020.....

Publiée et Notifiée le  
.....1.5. JUIL. 2020.....

Le Maire,

Laurent Poissant



10 JUIL. 2020

REÇU

Sous-Préfecture de LENS